

MAROC SOIR

Vendredi 21 Octobre 1983

14 Moharram 1404

N. 4.199

La santé de l'enfance, richesse du futur

Thème de la célébration de l'anniversaire de l'OMS

Par le Pr. Naima LAMDOUAR BOUAZZAOUI CHU - RABAT

Comme à l'accoutumée, le Maroc participe à la célébration de l'anniversaire de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cet anniversaire est l'occasion d'éveiller l'opinion mondiale et de sensibiliser sur un thème intéressant au plus vif la Santé Publique.

Faut-il dire que l'idéal de l'OMS exprimé dans la constitution ratifiée par toutes nations le 7 avril 1948 demeure la mission « d'amener tous les peuples de l'univers au niveau de santé le plus élevé ». Un principe majeur de cette éthique considère que la possession du meilleur état de santé auquel parvient l'individu constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain indépendamment de son appartenance à une race à une religion ou à une condition économique ou sociale déterminée. La préservation de la santé de tous les peuples signifie le maintien de la santé et de la sécurité dans le monde, dans la coexistence et la coopération des individus et des États.

C'est dans ce dessein que l'anniversaire de l'OMS est célébré sous forme de la déclaration d'une Journée Mondiale consacrée à un thème important pour la Santé Publique.

En effet, l'OMS s'est assignée pour objectif la réalisation d'un projet humain pour l'an 2000. Il s'agit de promouvoir la santé pour tous. Dans cette perspective s'insère la journée mondiale 1984 consacrée à la santé des enfants. Le thème choisi à cette occasion sous le vocable : « La Santé des Enfants — Richesse du futur », thème concordant avec l'action déjà menée par le ministère de la Santé Publique.

que, rappelle à toutes les nations que l'enfance constitue l'espoir de l'humanité et assure son avenir et sa perpétuité.

Le thème diffusé par l'OMS captive notre attention. L'enfance en effet est saluée par toutes les civilisations du monde comme un sourire à la vie. C'est à la fois la joie des familles et le renouveau des nations. Préserver sa santé, c'est aussi contribuer à l'épanouissement d'un processus physiologique et mental qui sera un des facteurs déterminants dans la production sociale, culturelle et économique et dans l'harmonie communautaire.

Il nous appartient de lancer des actions concordantes pour garantir aux enfants l'accès à des possibilités de protection et de soins optimaux. Aussi, et pour réussir dans cette entreprise, il conviendra de se tourner vers les soins de santé primaires contenus dans la Déclaration d'Alma-Ata en septembre 1978 dont nous rapportons cet extrait : « Les soins de santé primaires comprennent au minimum : une éducation concernant les problèmes de santé qui se posent ainsi que les méthodes de prévention et de lutte qui leur sont applicables, la promotion de bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles, un approvisionnement suffisant en eau saine et des mesures d'assainissement de base, la protection maternelle et infantile, y compris la planification familiale, la vaccination contre les grandes maladies infectieuses la prévention et le contrôle des endémies locales... »

La protection de la santé de l'enfant se poursuit se-

lon les étapes d'un processus naturel que nous résumons schématiquement ainsi :

- Avant la conception
 - Au cours de la grossesse et de l'accouchement
 - Après la naissance
- Nous suivons le cheminement de cet itinéraire.

1 - AVANT LA CONCEPTION

Notre pays fait partie des nations en voie de développement et à l'instar de ces nations, il subit les répercussions socio-économiques d'une démographie galopante exprimée par une allure de 100 naissances à l'heure.

En vue de la régulation du courant de la croissance en flèche des naissances, le planning familial, voie de salut, s'instaure progressivement.

Depuis 1968, le ministère de la Santé publique ne

cesse de le promouvoir en motivant les mères en les initiant à un espacement judicieux des naissances qui leur procure non seulement la préservation de leur propre santé mais aussi les possibilités d'envisager toute future grossesse « désirée », dans les conditions les meilleures.

La réalisation de cette action d'envergure se traduit par la création de centres de référence spécialisés dans les techniques de planning familial. Ces centres visent la formation et le recyclage du personnel médical et paramédical dans différentes provinces et préfectures du Royaume, l'expansion du planning familial en milieu rural et urbain et l'orientation en matière de planification familiale des activités des centres de santé, des

dispensaires et des maternités.

Les prévisions retiennent pour notre pays à la fin de 1985 la possibilité de l'utilisation d'une méthode de planning familial par 24 pour cent des femmes en âge de procréation. A titre d'information, on évalue dans le monde le nombre de femmes pratiquant l'usage de la pilule de 60 à 80 millions et celui des femmes recourant aux méthodes de contraception par dispositif intra-utérin (DIU) à 20 millions. Pilules et DIU sont les méthodes les plus courantes dans notre pays. Le choix de l'une ou de l'autre dépend d'un examen médical général et gynécologique excluant toute contre-indication.

L'avantage du planning familial aboutissant à un échec onnement convenable des naissances accroît la disponibilité des parents vis-à-vis de leurs enfants et favorise une bonne éducation. Avec le planning familial, la mère maintenue en bonne santé met au monde des nouveau-nés sains et d'un poids de naissance suffisant, démontrant par là que la croissance de l'enfant débute dans le ventre de sa maman.

II — AU COURS DE LA GROSSESSE ET DE L'ACCOUCHEMENT

Amorcés dès la conception la croissance et le développement de l'enfant s'intensifient pendant toute la période de la grossesse qui s'achève par l'accouchement, phase d'adaptation du nouveau-né qui, de la vie aquatique intra-utérine, passe à une vie aérienne. A travers les séquences de cette évolution s'opèrent des relations significatives entre la vie foetale en correspondance avec l'état de santé de la mère, les conditions du déroulement de l'accouchement et la future santé de l'enfant.

Le Ministère de la Santé Publique, imbu de l'idée de protéger la santé de la mère et de l'enfant, s'efforce de plus en plus de favoriser toutes les actions qui mènent à la réduction du taux de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantiles en rapport avec la grossesse et l'accouchement. Dans ce dessein, il vise la réalisation du but d'atteindre en fin d'année 1985 la surveillance régulière d'au moins 30 pour cent des femmes enceintes. Paral-

èlement à cet objectif, il est prévu d'effectuer 25 pour cent des accouchements en milieu sanitaire surveillé et de parvenir à l'amélioration des conditions de l'accouchement à domicile au moyen de la formation et de l'éducation sanitaire des accoucheuses traditionnelles ou « kabla » exerçant dans les zones urbaines ou rurales. Toutes ces précautions concourent à assurer une bonne mise en vie du nouveau-né qui subira des soins après la naissance.

III — APRES LA NAISSANCE :

La conjugaison harmonieuse des trois facteurs : alimentation, prévention et soins, contribue à la meilleure préservation de la santé de l'enfance.

En effet, dès la naissance, le souci majeur demeure celui de la consolidation des bases d'une constitution physique saine et d'une bonne capacité mentale par l'adoption d'une alimentation appropriée convenant à la croissance et à la protection du nouveau-né et du nourrisson.

Le Ministère de la Santé Publique ne cesse d'imprimer une action énergique à la propagation de l'usage d'une alimentation saine, diversifiée et équilibrée. C'est dans ce dessein qu'il participe activement à l'animation des campagnes organisées périodiquement dans ce sens et à la Journée Mondiale de l'Alimentation. Parallèlement, il s'efforce de vulgariser la pratique de l'allaitement maternel lait le mieux adapté aux besoins biologiques humains grâce à ses multiples vertus nutritionnelles et immunologiques limitant le champ des gastro-entérites et des infections sévères. Des séances de diététique éducatives consacrées aux mamans sont organisées au

niveau de tous les centres de santé, des dispensaires et en l'occurrence dans les services de Protection de la Santé de la Mère et de l'Enfant (PSME). Il s'agit de diffuser les bonnes méthodes d'hygiène, d'alimentation et d'initiation au sevrage progressif, contribuant ainsi à la diminution du

taux de malnutrition évalué dans notre pays à 32 pour cent en milieu urbain et à 55 pour cent en milieu rural.

La lutte contre la malnutrition constitue une des tâches les plus importantes du Ministère de la Santé Publique. Elle prévoit dans deux ans la prise en charge de 50 pour cent des enfants souffrant de malnutrition modérée et 25 pour cent de ceux affectés d'une malnutrition grave. Dans ce cadre, le Ministère de la Santé Publique stimule la relance de la Commission Interministérielle pour l'Alimentation et la Nutrition (CIAN), instituée dans notre pays depuis 1959.

Toutes ces actions entreprises visent l'amélioration de l'alimentation de l'enfant car l'influence d'une bonne nutrition ne s'exerce pas uniquement sur le développement et la croissance de l'enfant mais aussi sur sa capacité de résistance aux infections. La prévention par la VACCINATION renforce heureusement cette résistance.

Le Ministère de la Santé Publique déploie de grands efforts dans ce domaine axé sur la protection et la préservation de l'état de santé collectif contre les maladies infectieuses infantiles les plus répandues tels que la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, poliomyélite et la rougeole. Dans le cadre de l'application du programme élargi de vaccination contre ces six maladies, on envisage en 1984 la vaccination de 100 pour cent des enfants âgés de moins de 1 an, et par voie de conséquence l'obtention de l'éradication de ces maladies meurtrières et invalidantes à l'instar de celle de la disparition de la variole et du

paludisme dans notre pays.

Outre la prévention par la vaccination, d'autres moyens de lutte contre la morbidité et la mortalité infantiles s'adjoignent pour assurer protection et santé à notre enfance. Nous insistons particulièrement sur la conjuration des maladies diarrhéiques provoquant le décès de 6 millions d'en-

fants de moins de 5 ans dans le monde et de 6,4 pour 1.000 dans notre pays. Dans le cadre de la lutte intensive contre les diarrhées, le Ministère de la Santé Publique multiplie des actions diverses telles que l'amélioration de la qualité de l'eau pratique et la vulgarisation de la méthode de réhydratation orale préconisée par l'OMS, et la promotion de l'hygiène par l'assainissement et la lutte contre la pollution en général. Quant au rachitisme, il est de plus en plus jugulé par l'utilisation de la vitamine D.

La prise de conscience que représente l'enfance comme potentiel d'avenir garantissant la réalisation des aspirations au développement et à la prospérité de toute nation ne fait que s'accroître avec le temps et l'évolution des peuples. Dans notre pays en proie à une démographie galopante avec l'émergence d'une enfance considérable, la protection de l'enfant ne cesse de demeurer la préoccupation majeure de nos programmes de santé.

Nous soulignons par là la dimension de l'amour qui nous anime à l'égard

de nos enfants qui représentent non seulement la perpétuité de notre civilisation mais aussi le renouvellement de notre nation et par extension celui de l'humanité. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette année, en harmonie avec l'action sanitaire du Ministère de la Santé Publique, le slogan lancé par l'OMS sous le thème éloquent :

« LA SANTE DE L'ENFANCE — RICHESSE DU FUTUR ».